

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET
SOMME



Affermage pour la gestion du centre
aquatique de Flixecourt

Avenant 04 au contrat d'affermage

Le 18/12/2023

Page 1 sur 7
Avenant n°4 – concession
AQUANES



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Un territoire à Découvrir

The logo features the text 'Nièvre & Somme' in a stylized font, with 'Nièvre' in green and 'Somme' in blue, separated by a green ampersand. Below the text is a horizontal bar with segments of green, yellow, and blue. Underneath the bar is the tagline 'Un territoire à Découvrir' in a smaller font.



Equalia

The logo features a stylized blue figure with arms raised, above the word 'Equalia' in a sans-serif font.

SOMMAIRE

Modification de l'Article 33 du contrat d'affermage portant sur la révision des tarifs et de la compensation pour contraintes de service public – Indexation 2024	4
Autres dispositions	5
Signatures	5
Annexe-01 – Calcul du coefficient d'indexation théorique 2024	6
Annexe-02 – Calcul de la compensation pour non-indexation de la grille tarifaire au 01/01/2025..	7

Parties prenantes

Entre

La Communauté de Communes Nièvre Somme représentée par son Président M. René LOGNON et désignée ci-après la « Collectivité » ;

d'une part, et,

La Société *ACHILLE*, SARL au capital de 1 500,00 €, inscrite au registre du commerce d'Amiens sous le numéro 879 938 678, domiciliée au 35 rue Remy de Ceylan - 80420 Flixecourt, représentée par Madame Valérie de ROCHECHOUART, Gérante, et désignée ci-après le « Déléataire » ;

d'autre part.

Contexte

- L'application de l'Article 33 du contrat d'affermage relatif à la révision de la rémunération du Déléataire pour l'année 2024 induirait, par application mathématiques, la définition d'un coefficient d'indexation k de 1,2955 ;
- Ce niveau d'indexation ($k=1,2955$) rend activable le réexamen des conditions financières de la délégation, en application de l'Article 34 du contrat d'affermage.

En conséquence, les Parties entérinent par la présente les évolutions et orientations du contrat d'affermage, tenant compte de l'équilibre recherché entre :

- Le principe de « risques et périls » des recettes du Déléataire, inhérent au mode de gestion retenu par la Collectivité, et dont les bases sont arrêtées contractuellement ;
- Le principe d'encadrement des évolutions de dépenses du Déléataire, défini par voie réglementaire et dont les bases sont arrêtées contractuellement, dans un contexte inflationniste exceptionnel (inter)national.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 33 DU CONTRAT D'AFFERMAGE PORTANT SUR LA REVISION DES TARIFS ET DE LA COMPENSATION POUR CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC – INDEXATION 2024

Les Parties conviennent d'un commun accord et sur les bases de l'Annexe-01 au présent avenant, l'ajout en fin d'Article, du paragraphe suivant :

Concernant l'indexation 2024, le calcul mathématiques contractuel aurait eu pour effet l'application d'un coefficient k de 1,2955. Celui-ci est ramené, au titre de l'indexation 2024 applicable, à k = 1,2500.

Il résulte de cette modification les conséquences suivantes :

- La grille tarifaire, prévue à l'Article 30 du contrat d'affermage, aurait pu être indexée au 01/01/2025 du même coefficient k. La Collectivité ayant décidé par ailleurs de ne pas en répercuter les conséquences sur les usagers de l'établissement et, tenant compte des dispositions des avenants antérieurs, il en découle le versement, à compter du 01/01/2025, de la compensation en numéraire suivante :
 - o Compensation de non-indexation de grille tarifaire au 01/01/2025, sur les bases de l'Annexe-02 au présent avenant = 17.005,82 € HT ;
 - o Déduction des recettes excédentaires (Avenant n°03 au contrat d'affermage = - 8.794,52 € HT ;
 - o Compensation à verser en numéraire = 17.005,82 € HT – 8.794,52 € HT = 8.211,30 € HT = 9.853,30 € TTC, applicable à compter du 01/01/2025.
- La compensation des Contraintes de Service Public, prévue à l'Article 32 du contrat d'affermage, est indexée comme suit :
 - o $CSP_{Base-contrat_Avenant-03} = 460.626,00 \text{ € HT} = 460.626,00 \text{ € TTC}$;
 - o $CSP_{2024_Applicable} = 460.626,00 \text{ € HT} * 1,2500 = 575.782,50 \text{ € HT} = 575.782,50 \text{ € TTC}$;
soit 143.945,62 € TTC / trimestre, applicable à compter du 01/01/2024.
- La Redevance d'Occupation du Domaine Public, prévue à l'Article 35 du contrat d'affermage, est indexée comme suit :
 - o $RODP_{Base-contrat} = 32.640,00 \text{ € HT} = 39.168,00 \text{ € TTC}$;
 - o $RODP_{2024_Applicable} = 32.640,00 \text{ € HT} * 1,2500 = 40.800,00 \text{ € HT} = 48.960,00 \text{ € TTC}$, applicable à compter du 01/01/2024.

AUTRES DISPOSITIONS

En outre, les Parties conviennent d'un commun accord :

- La nécessité d'adosser à la présente **une clause de revoyure obligatoire qui devra se matérialiser par un échange bilatéral écrit avant le 30/11/2024**, tenant compte à minima :
 - o de la réalité des ventes sur l'année 2023 qui permettra une réévaluation de la compensation en numéraire versée par la Collectivité pour non-indexation de la grille tarifaire à compter du 01/01/2025,
 - o de la réalité des fréquentations prises aux « risques et périls » du Déléataire,
 - o de la réalité d'augmentation des charges du Déléataire sur les aspects énergétiques, dans un contexte de forte hausse et de volatilité importante des coûts.
- L'émission par la Collectivité d'un titre de recettes relatif à la RODP 2024, à compter du 01/12/2024 ou, en fonction de l'avancement des discussions prévues à l'alinéa précédent, après formulation écrite des conclusions de la revoyure.

SIGNATURES

Pour le Déléataire,

Le 09/04/2024, à Somme

Mme Valérie de ROCHECHOUART,

Gérante Equalia

V. de Rochechouart

Pour la Collectivité,

Le 07/02/2024, à Flixecourt

M. René LOGNON,

Président CCNS

Jean-Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,
Pour le Président empêché,
Par Délégation du Conseil Communautaire,
Communauté de Communes Nièvre et Somme,
Fait le 07/02/2024
A Flixecourt



J. P. Delfosse

ANNEXE-01 – CALCUL DU COEFFICIENT D'INDEXATION THEORIQUE 2024

$$K = 0,15 + 0,85 [0,4793 \times (S / So) + 0,0480 \times (G / Go) + 0,0528 \times (E / Eo) + 0,0976 \times (El / Elo) + 0,3223 \times (FSD2 / FSD2o)]$$

Avec :

- S : indice représentant l'évolution salaires mensuels de base - Ensemble des secteurs non agricoles (NAF rév. 2 ENS) - Base 100 au T2 2017 – INSEE 010562695
 - o S à T2-2023 = 114,6 ;
- G : indice représentant l'évolution du prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.23 – Commerce du gaz par conduites – INSEE 010534422
 - o G à 04-2023 = 188,9 ;
- E : indice représentant l'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement – Prix local
 - o E à T2-2023 = 3,9 ;
- El : indice représentant l'évolution du prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.11 et 35.14 – Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA de l'électricité – INSEE 010534766
 - o El à 05-2023 = 269,0 ;
- FSD2 : indice représentant l'évolution des frais et services divers (72% EBIQ + 20% TCH + 8% ICC)
 - o FSD2 à 05-2023 = 271,1 ;

Soit $k_{2024_THEORIQUE} = 1,2955$.

ANNEXE-02 – CALCUL DE LA COMPENSATION POUR NON-INDEXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE AU 01/01/2025

COMPENSATION NON-INDEXATION	unité	Grille tarifaire base contal	Grille tarifaire théorique 2024	Ventes réalisées 2022	Grille tarifaire théorique 2025	Delta CA
1 - ESPACE BIEN-ÊTRE						
1.1 - ENTRÉES LIBRES						
Entrée unitaire - résident Collectivité	€ TTC/u	8,00 €	9,59 €	1824	10,00 €	747,84 €
Entrée unitaire - résident hors Collectivité	€ TTC/u	10,00 €	11,98 €	80	12,50 €	41,60 €
Entrée Evasion (piscine + balnéo)	€ TTC/u	9,75 €	11,68 €	2087	12,19 €	1 064,37 €
Carnet 10 entrées - résident Collectivité	€ TTC/u	72,00 €	86,27 €	50	90,00 €	186,50 €
Carnet 10 entrées - résident hors Collectivité	€ TTC/u	90,00 €	107,84 €	0	112,50 €	- €
Carnet de 10 entrées Evasion	€ TTC/u	87,75 €	105,14 €	74	109,69 €	336,70 €
2 - ESPACE FITNESS (exemple les Mills)						
2.1 - ENTRÉES LIBRES						
Entrée unitaire - résident Collectivité	€ TTC/u	8,00 €	9,59 €	131	10,00 €	53,71 €
Entrée unitaire - résident hors Collectivité	€ TTC/u	10,00 €	11,98 €	4	12,50 €	2,08 €
Entrée unitaire via forfait 10 entrées - résident Collectivité	€ TTC/10u	72,00 €	86,27 €	18	90,00 €	67,14 €
Entrée unitaire via forfait 10 entrées - résident hors Collectivité	€ TTC/10u	90,00 €	107,84 €	4	112,50 €	18,64 €
2.2 - ACTIVITES COMMERCIALES ENCADREES						
PASS FITNESS (abonnement trimestriel)	€ TTC/u	49,90 €				
PASS FITNESS (abonnement annuel)	€ TTC/u		239,64 €	0	250,00 €	- €
3 - ESPACE AQUATIQUE - GRAND PUBLIC						
3.1 - ENTRÉES LIBRES - PLEINS TARIFS						
Entrée unitaire - résident Collectivité	€ TTC/u	3,70 €	4,43 €	9758	4,63 €	1 951,60 €
Entrée unitaire - résident hors Collectivité	€ TTC/u	4,20 €	5,03 €	2000	5,25 €	440,00 €
Entrée unitaire via forfait 10 entrées - résident Collectivité	€ TTC/10u	31,50 €	37,74 €	946	39,38 €	1 551,44 €
Entrée unitaire via forfait 10 entrées - résident hors Collectivité	€ TTC/10u	37,80 €	45,29 €	90	47,25 €	176,40 €
3.2 - ENTRÉES LIBRES - TARIFS RÉDUITS						
Entrée unitaire résident Collectivité	€ TTC/u	3,10 €	3,71 €	141	3,88 €	23,97 €
Entrée unitaire résident hors Collectivité	€ TTC/u	3,70 €	4,43 €	20	4,63 €	4,00 €
Entrée unitaire via forfait 10 entrées - résident Collectivité	€ TTC/10u	27,90 €	33,43 €	14	34,88 €	20,30 €
Entrée unitaire via forfait 10 entrées - résident hors Collectivité	€ TTC/10u	33,30 €	39,90 €	2	41,63 €	3,46 €
Entrée ALSH	€ TTC/u	2,50 €	3,00 €	297	3,13 €	38,61 €
3.3 - ENTRÉES LIBRES - ABONNEMENTS						
PASS AQUATIQUE	€ TTC/u	228,00 €	273,19 €	47	285,00 €	555,07 €
PASS EQUILIBRE	€ TTC/u	300,00 €	359,46 €	143	375,00 €	2 222,22 €
PASS PERFORMANCE	€ TTC/u	408,00 €	488,87 €	51	510,00 €	1 077,63 €
PASS PLENITUDE	€ TTC/u	480,00 €	575,14 €	148	600,00 €	3 679,28 €
3.4 - ENTRÉES LIBRES - TARIFS SPÉCIAUX						
Entrée unitaire - enfant de 3 à 12 ans	€ TTC/u	2,90 €	3,47 €	5305	3,63 €	848,80 €
Entrée famille	€ TTC/u	11,75 €	14,08 €	565	14,69 €	344,65 €
Carnet de 50 (tarifs CE)	€ TTC/50u	149,00 €	178,53 €	54	186,25 €	416,88 €
3.5 - ENTRÉES LIBRES - GRATUITÉ						
Entrée unitaire - enfants de - 3 ans	€ TTC/u	- €	- €	2358	- €	- €
3.6 - ACTIVITES COMMERCIALES ENCADREES						
1 Séance Activité aquatique ACTIV'GYM	€ TTC/u	10,00 €	11,98 €	147	12,50 €	76,44 €
12 Séances ACTIV'GYM (validité 1 an)	€ TTC/12u	110,00 €	131,80 €	87	137,50 €	495,90 €
1 Séance Activité aquatique ACTIV'BIKING	€ TTC/u	13,00 €	15,58 €	259	16,25 €	173,53 €
12 séances ACTIV'BIKING (validité 1 an)	€ TTC/12u	143,00 €	171,34 €	105	178,75 €	778,05 €
Ecole de natation adulte (ENA)	€ TTC/u	250,00 €	299,55 €	14	312,50 €	181,30 €
Ecole de natation enfant (ENE)	€ TTC/u	230,00 €	275,59 €	159	287,50 €	1 893,69 €
1 séance Eveil (Bébés nageurs et jardin d'éveil)	€ TTC/u	10,00 €	11,98 €	269	12,50 €	139,88 €
10 séances Eveil (Bébés nageurs et jardin d'éveil)	€ TTC/10u	90,00 €	107,84 €	25	112,50 €	116,50 €
Stage semaine natation (5 séances)	€ TTC/u	55,00 €	65,90 €	129	68,75 €	367,65 €
Anniversaire (10 enfants + offert pour celui qui fête son anniversaire)	€ TTC/u	95,00 €	113,83 €	8	118,75 €	39,36 €
Anniversaire enfant supplémentaire	€ TTC/u	9,50 €	11,38 €	7	11,88 €	3,50 €
Anniversaire (10 enfants + offert pour celui qui fête son anniversaire)	€ TTC/u	130,00 €	155,77 €	4	162,50 €	26,92 €
Anniversaire enfant supplémentaire	€ TTC/u	13,00 €	15,58 €	0	16,25 €	- €
4 - ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS						
Ligne d'eau 25 m heure bassin sportif	€ TTC/u	40,00 €	47,93 €	0	50,00 €	- €
Bassin sportif entier - 1 heure	€ TTC/u	150,00 €	179,73 €	0	187,50 €	- €
Bassin d'activités entier - 1 heure	€ TTC/u	100,00 €	119,82 €	0	125,00 €	- €
Intervention MNS - 1 heure	€ TTC/u	50,00 €	59,91 €	0	62,50 €	- €
5 - SCOLAIRES						
Primaire pédagogie (45 m): 1 classe / créneau	€ TTC/u	100,00 €	119,82 €	43	125,00 €	222,74 €
primaire pédagogie (45 m): 2 classe / créneau	€ TTC/u	200,00 €	239,64 €	0	250,00 €	- €
Collège sans pédagogie (60 m): 1 classe / créneau	€ TTC/u	40,00 €	47,93 €	9	50,00 €	18,63 €
Lycée sans pédagogie (60 m): 2 classe / créneau	€ TTC/u	40,00 €	47,93 €	0	50,00 €	- €
6 - DIVERS						
Location Centre Aquatique - 1 demie journée	€ TTC/u	500,00 €	599,10 €	0	625,00 €	- €
Location Centre Aquatique - 1 journée	€ TTC/u	1 000,00 €	1 198,20 €	0	1 250,00 €	- €

TOTAL A COMPENSER - TTC
TOTAL A COMPENSER - HT

20 406,98 €
17 005,82 €

